

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 18 octobre 2024****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2024

Affichée le : 10 octobre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33

Pouvoirs : 7

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

25 octobre 2024

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés

Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Mme Virginie GRANTE Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Claudine MORVAN

M. Rodolphe MIET Pouvoir à M. Julien DOLFI

Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Virginie GRANTE

Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-10-09

OBJET : CONVENTION ENTRE LE SIPIAP ET LA COMMUNE DE L'ISLE-ADAM POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le projet de convention 2024/2025 entre le SIPIAP et la commune de L'Isle-Adam pour l'utilisation de la piscine.

Considérant que les installations ainsi que le matériel de la piscine de L'Isle-Adam Parmain sont utilisés par différents groupes scolaires de la Ville dans le cadre de l'enseignement de la natation.

Considérant qu'il convient donc de préciser les conditions matérielles et financières de cette mise à disposition au travers d'une convention à intervenir entre le Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam Parmain (S.I.P.I.A.P.) et la Ville de L'Isle-Adam.

Considérant que sont notamment à préciser entre la Ville et le SIPIAP les vacations hebdomadaires par école.

Considérant que la contribution financière de la commune, transports scolaires inclus, pour l'année scolaire 2024-2025, s'élèvera à la somme de 108 150€ pour 210 séances.

Après avis de la Commission des Finances en date du 8 octobre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour et 1 abstention,

- **accepte** la conclusion d'une convention précisant les conditions de mise à disposition des installations de la piscine de L'Isle-Adam Parmain pour les groupes scolaires, pour l'année 2024-2025, entre le SIPIAP et la Ville de L'Isle-Adam.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT